

---

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENTS 1626-00-2010 & 1627-00-2010

---

---

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté, à sa séance du 22 mars 2010, les règlements suivants :

- **Règlement 1626-00-2010** décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de finition, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, côté ouest (voies 3 et 4), entre les rues Larose et Serge-Pepin ainsi qu'un emprunt de 185 000 \$ à cette fin et une taxe spéciale pour défrayer une partie des coûts.
- **Règlement 1627-00-2010** décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de base, de bordures et de trottoirs de béton rue Carmen-Bienvenu, phase 2, ainsi qu'un emprunt de 220 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin.

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 6 avril 2010 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 18 mai 2010.

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont déposés au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

**Donné à Beloeil, ce 25 mai 2010.**

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.